

*Répression de la criminalité*

Monsieur le président, comment ne pourrait-on pas imaginer un instant un certain M. Desrochers, organisateur libéral provincial du Québec, à la veille d'une élection provinciale, alors que son parti pourrait être menacé de se faire battre par une opposition péquiste ou autre? Il pourrait facilement réagir avec l'astuce que nous lui connaissons à une telle menace par une stratégie bien orchestrée, en utilisant des policiers libéraux à l'intérieur de la Sûreté du Québec ou à l'intérieur de différents autres corps policiers pour faire en sorte que deux jours avant le scrutin, que ce soit fédéral ou provincial, des policiers procèdent presque simultanément à la saisie sans mandat d'armes. Je dis bien, monsieur le président, procèdent à la saisie, sans mandat, de diverses armes à feu, chez des péquistes, des créditistes ou des adversaires, les mieux connus dans plusieurs localités, après que la police elle-même eut organisé une mise en scène, à la façon du Watergate américain, afin qu'à la veille des élections on puisse de nouveau, à la grandeur du Québec, recréer d'une autre façon un autre climat de peur et de panique, comme cela s'est produit au cours des dernières élections provinciales, en laissant entendre que les péquistes ou les adversaires étaient à préparer une rébellion politique armée pour la journée du scrutin.

● (1720)

D'autres stratégies libérales ou autres pourraient être facilement organisées, en vue de détruire des adversaires par le biais que confèrent les possibilités d'abus de pouvoirs permis par ce bill. Lorsque l'on connaît certaines façons de procéder de la CIA américaine, monsieur le président, on peut supposer que de telles initiatives pourraient également être prises au Canada.

Et lorsqu'on se fait dire par l'ex-agent Robert Samson de la Gendarmerie royale du Canada, que la Gendarmerie royale aurait elle-même organisé des cambriolages afin de pouvoir saisir des documents! Ce bill, monsieur le président, permettra dorénavant de faire légalement tout abus de pouvoir, qu'hier on faisait illégalement, en laissant croire qu'ils ont été faits par des cambrioleurs, alors que ces gestes étaient posés par des membres de la Gendarmerie royale, comme nous l'a révélé dernièrement Robert Samson.

Dorénavant, tous les abus de pouvoir seront permis. Nous n'avons qu'à nous souvenir qu'il n'y a même pas six ans, soit au lendemain des troubles felquistes, on n'hésitait pas en certains milieux à recommander au gouvernement fédéral d'utiliser des armes, alors que le faible et délicat gouvernement de M. Bourassa était supposé être renversé, comme on essayait de nous le faire croire. En procédant à l'enregistrement des armes, monsieur le président, il sera facile à la faveur d'une supposée crise politique, organisée, prévue ou imprévue, de procéder à la confiscation des armes sur tout le territoire du Québec ou de toute autre province, afin d'empêcher les Québécois d'être en mesure de se défendre contre d'éventuels abus de pouvoir et de rester sous la férule du gouvernement fédéral qui pourrait être lui-même à la base de tous ces abus de pouvoir comme nous l'avons vu malheureusement dans trop de pays.

On met donc la majorité innocente et honnête en péril devant les criminels que l'on a peur de toucher, la plupart étant très bien organisés, et que selon le procureur général on veut réhabiliter, mais en attendant qu'ils soient réhabilités, si jamais ils sont réhabilités, on met la foule honnête à leur merci. On veut combattre le crime, dit-on, parce qu'il y a recrudescence du crime, mais cette loi permettra aux criminels d'être seuls devant la foule désarmée, car l'enregistrement des armes dans le monde a toujours conduit à

leur confiscation. On a beau dire que c'est de la démagogie, monsieur le président, l'enregistrement des armes dans le monde a toujours conduit ces pays à la confiscation.

Pourquoi une telle loi alors qu'au Québec nous avons déjà un meilleur contrôle des armes que partout ailleurs au Canada. On devrait imiter le Québec dans ce sens et non lui imposer les conséquences d'une loi découlant d'une trop grande facilité de se procurer et de manier des armes comme c'est la situation dans les autres provinces. Pourquoi faire payer au Québec les erreurs commises dans les autres provinces en ayant eu une trop grande facilité de se procurer des armes? On devrait imiter le Québec en ce sens, car jusqu'à ce jour tout allait à merveille dans cette province dans ce domaine, parce qu'au Québec il existe un contrôle extrêmement sévère sur l'obtention des permis de port d'arme. Même le chef de police de la ville de Granby, M. Joseph Couture, qui est un homme d'une très grande expérience et d'une intégrité sans reproche a dû attendre plus de quatre semaines avant d'obtenir son permis de port d'armes, car on a fait enquête dans tous les sens avant de le lui donner. Il n'a même pas été lui-même capable d'échapper au contrôle sévère que nous connaissons au Québec.

Voilà un exemple, monsieur le président, parmi tant d'autres que je pourrais citer, et qui prouve qu'au Québec, on ne fonctionne pas à la légère dans ce domaine, alors que les marchands ou les vendeurs d'armes diverses sont soumis à des règles et à un contrôle extrêmement sévère. Les clubs de chasse et de pêche ne sont pas contrôlés ou administrés par des imbéciles ou des irresponsables, car dans ces clubs, on enseigne aux membres l'art de se servir et de manier des armes, avant de recommander l'obtention d'un permis pour un membre. Pourquoi vouloir imposer une loi qui ne répond pas du tout aux désirs de toutes les personnes responsables et qui s'y connaissent en ce domaine et en la matière, et qui doivent se servir d'armes tous les jours d'une façon responsable?

Monsieur le président, ce bill est une insulte aux responsables, particulièrement ceux du Québec qui, jusqu'à aujourd'hui, se sont conduits comme des personnes responsables au sujet des armes aussi dangereuses, car nous n'avons pas que ces faits à déplorer à la grandeur du Québec, comme on semble vouloir le laisser entendre à la Chambre. Le seul argument que l'on invente, c'est qu'il faut prévenir les accidents. Cet argument est la couverture cachant d'autres buts que l'on ne veut pas ou que l'on ne peut pas dire. Je n'ai pas peur de voir des armes entre les mains des responsables de tous les clubs de chasse et de pêche; je n'ai pas peur de voir des armes entre les mains d'individus responsables qui sont soumis, comme tous les policiers ou les membres de clubs de chasse et de pêche, à un contrôle très sévère, administré par des responsables envers les membres ou envers les autorités municipales ou soumis à un contrôle comme celui que nous possédons au Québec.

J'ai réellement peur de voir la majorité des gens honnêtes sans défense en face de la minorité de criminels irresponsables. Si un professionnel, architecte, médecin, avocat, notaire ou père de famille de 15 enfants ou tout individu possédant des biens, voit ses biens mis en danger par un criminel quelconque ou seulement par un individu qui aime mieux vivre du travail des autres que du sien et qui a décidé lui-même de se partager les biens de ce maudit capitalisme en s'attaquant à un bien quelconque, comment est-il possible que les possédants honnêtes et obéissant aux lois puissent se protéger devant des criminels notoires ou en puissance possédant des armes et qui sont les premiers à désobéir à la loi sur l'enregistrement des armes, car les irresponsables ou les criminels se moquent des lois, du bien